

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : RÉTROCESSION DU FONDS DE COMMERCE SIS 165 RUE DES TERREAUX ET DE LA LICENCE IV (8.4)

**L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **27 février 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **27 février 2023**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, JUILLARD (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,  
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,  
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. CADOUX,  
M. DUBOUT donne pouvoir à M. JUILLARD,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** la note de synthèse,

**VU** les délibérations du conseil municipal n° 2018 DEL-161 du 10 décembre 2018, n° 2019-027-DEL du 1<sup>er</sup> avril 2019, n° 2021\_027\_DEL du 12 avril 2021, n° 2021\_063\_DEL du 7 juin 2021 et n° 2022\_077\_DEL du 4 juillet 2022 portant sur le fonds de commerce sis 165, rue des Terreaux à Gex,

**CONSIDÉRANT** la politique municipale poursuivie en matière de revitalisation de son économie locale, et la nécessité de pérenniser la présence d'établissements qui participent à l'animation de la rue de Terreaux et du centre ancien de manière plus générale,

**CONSIDÉRANT** les désistements successifs des deux derniers candidats retenus par le conseil municipal à la suite d'appels à candidatures en vue de rétrocéder ledit fonds de commerce et la licence IV,

**CONSIDÉRANT** la proposition de rachat du fonds formulée par M. Florent PERRON et Mme Aurélie COGNARD, et la qualité du dossier présenté,

.../...

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rétrocession du fonds de commerce sis 165 rue des Terreaux à Gex, et la licence IV, à M. Florent PERRON et Mme Aurélie COGNARD ou toute société que les intéressés créeraient à cette fin,
- **DIT** que le prix de cession est fixé à 35 000€ HT et que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer l'acte de rétrocession du fonds de commerce et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 08 mars 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 mars 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 mars 2023.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230308-2023\_030\_DEL-DE